



# AMBITIONS 2020 BASSIN DE VIE DE MONTARGIS

Jun 2013

## PRÉAMBULE

Le SRADDT « Ambitions 2020 » pour la région Centre adopté en décembre 2011 a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l'œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Fruit d'un travail participatif tout au long de son élaboration, il reflète la vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire de l'avenir de la région Centre.

Lors de sa séance plénière des 24 et 25 octobre 2012 (DAP n° 12.05.07), l'Assemblée régionale a adopté le rapport concernant, d'une part la mise en œuvre d'Ambition 2020 à l'échelle de chaque bassin de vie, et d'autre part l'approbation d'un nouveau cadre contractuel territorial : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

### A) Les Bassins de vie

8 agglomérations et 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d'ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l'emploi et aux services qu'elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondant aux « espaces vécus » des habitants, et sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d'un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu'à la définition d'objectifs stratégiques.

C'est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l'ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l'avenir du territoire.

## B) Ambitions 2020

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie » présente les grands enjeux de développement et d'aménagement et les priorités d'actions à poursuivre ou à mettre en œuvre par l'action publique sur le territoire. Aussi la mise en œuvre de ces priorités est à considérer au regard des responsabilités de l'ensemble des partenaires en fonction de leurs compétences.

S'agissant de la Région, il sera décliné dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ces politiques propres (économie, formation, TER) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil Général, l'agglomération, les communautés de communes, les Pays, les associations...

Ambition 2020 a été défini sur la base du diagnostic territorial partagé. Ce document est le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec :

- des acteurs locaux au sein d'un Comité de Pilotage Territorial composé de 56 membres représentant les acteurs du territoire (Communautés de communes, Syndicats de Pays, Etat, Département, acteurs économiques et associatifs, CESER et Conseils de développement, Chambres consulaires...)
- la population au travers d'un forum.

Après l'adoption d'« Ambitions 2020 du bassin de vie de Montargis », le Comité de pilotage territorial poursuivra le dialogue local en se réunissant à minima une fois par an. Il peut également se réunir en formation thématique autour d'un enjeu spécifique autant que de besoin.

## C) Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le préalable à la contractualisation régionale avec un territoire est la définition de priorités d'actions à l'échelle du ou des Bassins de Vie concerné(s), permettant de tracer un avenir commun pour ce territoire à l'horizon 2020, faisant consensus entre les différents acteurs locaux.

En particulier, les financements régionaux au titre du ou les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale signés sur le périmètre du Bassin de Vie seront en cohérence avec les orientations dégagées dans le cadre d'Ambitions 2020, dans le respect des compétences régionales et du cadre d'intervention des Contrats de Solidarité.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Montargis » est le fruit de trois réunions du Comité de Pilotage Territorial de janvier à avril 2013, et d'un forum qui s'est tenu le 20 mars et a accueilli plus de 180 personnes.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Montargis » définit 19 enjeux et les priorités d'actions afférentes qui traduisent la volonté partagée des acteurs locaux, et leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité de tous, chacun au regard de ses compétences.

### I. UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS

#### A. L'accompagnement de la mutation économique

**✚ Enjeu 1 : le développement des réseaux et des synergies entre entreprises et avec les collectivités et la structuration des dynamiques d'innovation des entreprises**

#### ☞ Priorités d'actions sur le territoire

##### 1.1 : Accompagner le développement d'une animation économique territoriale à l'échelle du Bassin de vie en développant les réseaux d'entreprises

L'un des constats unanimement partagé par les acteurs locaux est **l'absence d'un (de) véritable(s) réseau(x) d'entreprises structuré(s)**, l'éloignement des structures d'accompagnement et le manque de visibilité sur les nombreux dispositifs d'aide aux entreprises.

La création d'une nouvelle structure de type pôle d'innovation ou pôle de compétitivité a été évoquée lors des échanges. Cependant, celle-ci répond à une démarche de labellisation très normée et peu adaptée à la situation locale.

Aussi, la Région soutiendra la création d'un réseau d'entreprises qui constitue un lieu d'échange privilégié entre chefs d'entreprises où chacun se nourrit de l'expérience de l'autre, semble répondre au mieux aux besoins des entreprises. Il contribue à renforcer les liens entre entreprises d'un même bassin de vie et à créer les conditions favorables au développement d'un « éco-système » à l'échelon local et doit permettre une veille économique permettant d'anticiper les mutations.

En outre, une organisation en réseau facilite l'instauration d'un dialogue avec les collectivités locales, qui sont alors mieux à même de répondre aux besoins exprimés par les entreprises du bassin de vie.

##### **Avec l'ensemble des partenaires, la Région s'engage à :**

- **soutenir la définition d'un plan d'action économique, intégrant notamment la spécificité industrielle du bassin de vie, élaboré par les acteurs économiques et les collectivités du territoire en cohérence avec la stratégie régionale** de développement économique. La structuration de la filière bois représente l'une des priorités d'action de la Région (cf. Action 8.1) et pourrait par exemple être abordé dans ce cadre.

- **mobiliser les structures départementales et régionales d'appui au développement économique pour la mise en place et l'animation d'un club d'entreprises**. Cette animation peut permettre de fédérer les entreprises, de leur offrir un ensemble de services avec des référents identifiés et de formaliser la mise en réseau.

- **financer l'étude d'opportunité et de réalisation sur la création d'un dispositif « Générateur d'Innovations Grand Gâtinais » (GIGG) porté par l'association Paris Pôle Sud** dont l'objectif est de créer un incubateur à Fontainebleau (dispositif d'accompagnement des créateurs de nouvelles activités productives avant migration dans des hôtels d'entreprises des bassins de vie du Grand Gâtinais en interrégionalité avec les régions Ile-de-France et Bourgogne).

## **1.2. Susciter et accompagner les projets d'innovation des entreprises**

L'innovation dans toutes ses dimensions est l'un des facteurs clés de la compétitivité d'une entreprise. Intégrer cette « culture de l'Innovation » devient une priorité pour le tissu industriel local, caractérisé par l'importance du secteur de la sous-traitance industrielle « traditionnelle ».

Les interventions régionales pour l'accompagnement de l'innovation sont variées : **aides financières directes** par le biais des **dispositifs Contrats d'Appui aux Projets CAP'Développement** volet Innovation Centre et CAP R&D Centre, **Appel à Projets PME Innovation (une communication spécifique sera lancée en direction des entreprises du bassin de vie du Montargois)**, création d'un **volet « ARDAN Innovation »** au sein du dispositif traditionnel ARDAN CENTRE et **participation au fonds d'amorçage régional EMERGENCE INNOVATION 1.**

A cette fin, **la Région, en lien avec l'ARITT** (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie), **met en œuvre l'opération Innovac'tion Loiret afin de :**

- **soutenir financièrement les études de faisabilité des projets d'innovation** portés par les entreprises
- **intensifier les interventions des membres du Réseau Centre Innovation** (regroupant toutes les structures publiques et parapubliques d'appui à l'innovation tels que les CCI, l'ARITT, la Région, OSEO, etc.) **auprès des entreprises ;**
- **soutenir la « montée en gamme » de l'offre des sous-traitants**, notamment via la dimension « innovation par les services » **en lien avec le cluster NEKOE que la Région soutient financièrement ;**
- **mettre en relation les entreprises du territoire avec les pôles de compétitivité ;**
- **renforcer le « capital humain »** dédié à l'innovation dans les entreprises.

## **1.3. Soutenir le développement international des entreprises en mobilisant notamment le réseau des conseillers export de la CCI Centre International**

Cette action prioritaire s'inscrit dans le cadre stratégique du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises - PRIE (en cours d'élaboration) dont la Région est chef de file. Ce plan comportera un volet opérationnel et visera en 1<sup>er</sup> lieu les entreprises régionales des filières prioritaires dans le cadre d'un travail d'identification « couplage filière / marché / pays » actuellement mené et non encore finalisé.

**Pour accélérer la diffusion de la « culture de l'export »** au sein des entreprises mais également mettre en œuvre ce volet opérationnel, **la Région :**

- **mobilisera prioritairement le réseau des conseillers consulaires export** regroupés au sein de la structure CCI Centre International.

- s'appuiera sur les partenaires « traditionnels » de l'Export que sont **UBIFRANCE** (l'Agence française pour le développement international des entreprises) et **la COFACE** (compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation).

Les outils mis en œuvre par la Région pour accompagner le développement international des entreprises sont principalement :

- **les aides financières directes** (les CAP) prenant en charge les frais de participation à des missions, salons internationaux, d'études juridiques, d'interprétariat, de création de supports de communication multilingues et les charges de personnel dédié à l'export ;
- **le soutien financier aux actions pilotées par l'agence régionale CENTRECO CENTREXPORT** (organisation de stands collectifs régionaux sur les grands salons internationaux – généralistes ou sectoriels) permettant de diminuer le coût de participation à ces manifestations. Une aide forfaitaire destinée à prendre pour partie en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de transports de produits et d'interprétariat, est également accordée à l'entreprise participante.

#### **1.4. Encourager l'ancrage du pôle de compétitivité « Caoutchouc et polymères Elastopôle »**

Ce pôle de compétitivité compte parmi ses adhérents, outre la société SOFRASER à Villemandeur et Spencer Moulton à Malesherbes, une entreprise emblématique du Montargois : HUTCHINSON, véritable « locomotive » pour ce territoire.

La Région portera une attention particulière à l'analyse des projets impliquant des partenaires locaux, portés par ce pôle, en vue d'éventuels financements, qu'il s'agisse d'un abondement régional à un financement de type Fonds Unique Interministériel, de l'Appel à Projets Innovation régional visant exclusivement les PME ou bien encore des Appels à Projets Recherche régionaux.



### **Enjeu 2 : l'organisation des infrastructures économiques**

#### **☞ Priorité d'action sur le territoire**

#### **2. Favoriser la rationalisation de l'offre foncière et immobilière**


Il s'agit d'optimiser le foncier économique existant dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) et d'accompagner la montée en gamme des zones par des aménagements et le développement des services offerts aux entreprises et à leurs salariés qui participent à l'attractivité de la zone.

**La Région soutiendra :**

- **la réalisation par l'agglomération Montargoise d'une analyse complémentaire au schéma d'accueil des entreprises élaboré sur le Pays Gâtinais** afin de définir un projet de développement économique à l'échelle du bassin de vie et mettre en place une animation territoriale ;
- **des projets de requalification globale de zones d'activités** (cf schéma d'accueil des entreprises du Pays Gâtinais) ;
- **la création de nouvelles surfaces d'activités sur les secteurs les mieux situés en terme de desserte et de services** à l'instar du parc d'activités **d'Arboria avec l'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> tranche** ainsi que le projet de **la ZAE de Mardeleux à**

**Ferrières-en-Gâtinais** en fonction des conclusions de l'étude d'opportunité et de développement durable.

- **les projets d'immobilier d'entreprises** permettant d'offrir un parcours de développement : de la création (incubateurs, pépinières d'entreprises) à leur développement (hôtels d'entreprises) en offrant une gamme de services variés : gestion de l'immobilier, mutualisation de services de base, services de conseils stratégiques et d'assistance ...

 **Enjeu 3: le développement des activités et des emplois associés à l'économie résidentielle facteur de diversification de l'économie et créateur d'emplois**

## **Priorités d'actions sur le territoire**

### **3.1. Favoriser le maintien des commerces de proximité en priorité dans les zones rurales et en favoriser la transmission-reprise**

Afin d'anticiper le vieillissement des professionnels et maintenir les entreprises artisanales de proximité et les commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité, **la Région pourra soutenir** :

- **la création, la reprise et le développement des entreprises artisanales et des commerces**, y compris les tournées alimentaires ;
- **d'autres formes de vente** comme les **marchés** hebdomadaires, les **commerces « multiservices »** ou les **points de vente directe chez les producteurs locaux**.

Ces actions seront soutenues **en priorité dans les secteurs de Château-Renard, de Châtillon-Coligny et de Ferrières-en-Gâtinais** qui connaissent une forte évasion commerciale vers l'agglomération.

### **3.2. Accompagner la structuration des acteurs dans tous les secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

L'ESS est souvent peu identifiée alors qu'elle regroupe des secteurs d'activités variés et créateurs d'emplois difficilement délocalisables, de par la forme juridique des entreprises créées (associations, coopératives, mutuelles ...), et offre un panel de biens et de services aux personnes renforçant le lien social (lien intergénérationnel, interculturel...).

**La Région pourra participer à la mise en place d'une animation territoriale** portée par les collectivités **visant à créer un Pôle Ressources et de Coopération ESS**, l'objectif étant, sur la base d'un diagnostic partagé :

- o de créer un espace de dialogue territorial entre les acteurs représentatifs de l'ESS et les collectivités ;
- o d'engager des réflexions collectives en vue de définir une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation pour faire émerger des réponses nouvelles aux enjeux du territoire ;
- o de faciliter les reprises d'entreprises par les salariés et de créer des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

Cette animation territoriale permettrait **de mettre en œuvre des partenariats** notamment **dans les trois secteurs d'activités suivants** identifiés par la CRESS avec les acteurs du bassin de vie :

- **la santé et la cohésion sociale et territoriale** avec des actions visant à **renforcer les liens entre les équipes médicales des MSP et les services médico-sociaux** et à engager une réflexion sur le développement de **services de soins et d'accompagnement mutualiste** face à l'augmentation des personnes en situation précaire ne pouvant plus se permettre d'avoir une mutuelle santé.

- **l'agriculture** avec des actions visant à développer **la coopération de production** (CUMA), **l'emploi salarié** dans les exploitations agricoles (Groupements d'employeurs), **la production d'énergie renouvelable** valorisant la biomasse, les **circuits courts** d'approvisionnement.

Dans ce sens, **la Région soutiendra la démarche engagée par l'Agglomération et le Pays sur la promotion collective d'une alimentation de proximité et de qualité.**

- **l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique** par un **soutien à l'emploi** (via CAP'Asso) et le **financement des projets** visant à développer leurs activités à l'instar des chantiers d'insertion de **l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (APAGEH à Amilly).**

## **B. Un renforcement de la formation initiale et professionnelle**

**Enjeu 4 : l'élévation du niveau de formation des habitants et l'accompagnement des demandeurs d'emplois pour enrayer la précarisation grandissante de la population**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **4.1 Poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement dans les lycées**

La Région réalisera :

- l'achèvement en 2013-2014 des **restructurations de l'externat du lycée professionnel Le Chesnoy et du site du lycée Château-Blanc** ;

- **la restructuration du bâtiment B d'externat commun au CFA Est Loiret et au Lycée professionnel Jeannette Verdier,**

- **la restructuration ou la reconstruction du pôle de machinisme agricole de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) du Chesnoy.**

Des opérations portant sur **l'efficacité énergétique des bâtiments** seront également conduites dans plusieurs lycées **dont une opération importante au lycée général et technologique Durzy** proposée dès 2013.

#### **4.2. Lutter contre le décrochage scolaire**

- **« Assure ta Rentrée »** : chaque rentrée, la Région et l'Etat coordonnent un dispositif destiné aux jeunes sans solution de formation et permettant un retour en lycée ou en CFA du bassin de vie.

- **« Assure ton Avenir »** : un projet mis en œuvre par l'Etat et la Région pour lutter contre le décrochage scolaire qui comprend plusieurs volets :

- **Appui au fonctionnement de la plateforme de décrochage** qui a pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.
- **« Assure ton Année ! »** pour remettre en selle des jeunes sans solution ou qui décrochent en cours d'année scolaire, **la Région finance des parcours d'accompagnement et de remise à niveau**. Il s'agit de parcours disponibles sur tout le territoire régional et actuellement organisés dans les capitales départementales. **Ce dispositif pourrait être développé à court terme sur Montargis.**

- **Le suivi des apprentis en entreprise par les formateurs et les espaces de médiation ouverts dans les CFA seront soutenus par la Région.** Le déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) régional NET'O CENTRE constituera un outil efficace de communication au quotidien entre les équipes pédagogiques, les apprentis et les maîtres d'apprentissage.

#### **4.3. Favoriser l'accès aux 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification**

L'offre de formation proposée par la Région pour les publics demandeurs d'emploi et les salariés fragilisés constitue un des leviers d'action pour contribuer activement à la lutte contre le chômage et la sécurisation des parcours professionnels. **L'intervention de la Région se porte prioritairement vers les publics particulièrement exposés aux effets de la crise par l'acquisition des 1<sup>ers</sup> gestes professionnels ainsi que l'accès aux 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification.**

**✚ Enjeu 5 : l'évolution de l'offre de formation pour répondre aux besoins du territoire**

#### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

##### **5.1. Adapter l'offre de formation à l'évolution des secteurs économiques et des métiers par un travail prospectif et partenarial avec les acteurs locaux**

Sur les territoires, les difficultés et les évolutions structurelles de l'économie régionale ont rendu nécessaire la **mise en place d'une politique de sécurisation et de promotion des parcours professionnels concertée entre les différents acteurs**. C'est pourquoi **la Région a associé activement les partenaires économiques et sociaux au processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles.**

- **Maintenir et/ou conforter l'offre de formation** dans les secteurs **industriels** (notamment la mécanique, la métallurgie et la maintenance), de la **logistique** et de **l'artisanat**.

Concernant plus spécifiquement le secteur de l'industrie, **la Région et le Rectorat** travaillent sur un projet de **BTS Maintenance industrielle au LP Marguerite Audoux à Gien** afin de **répondre aux entreprises du grand Est du Loiret**. Cette offre de formation complètera les **3 BTS industriels** existants sur le bassin de vie de Montargis.

- **Renforcer l'attractivité du CFA Est Loiret :**

- **adapter l'outil de formation aux exigences des formations** et répondre aux attentes des jeunes et des entreprises **en termes de qualité d'accueil et de formation via un programme de rénovation des locaux.**



- **accompagner le CFA** dans le montage de **nouveaux partenariats** avec d'autres organismes de formation (à l'instar du partenariat existant avec le CFA BTP Centre d'Orléans) ;

#### - Organiser l'offre de formation dans le secteur de l'action sociale et de la santé

Afin de mieux répondre aux besoins en professionnels **dans le domaine de la santé** et contribuer ainsi à la lutte contre la désertification médicale, **la Région va étudier, avec l'Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) de Châlette-sur-Loing** et l'Agence Régionale de la Santé, **les possibilités d'augmenter le quota d'infirmiers** (objectif du Plan Urgence Santé adopté par la Région en janvier 2012).

**Au lycée Château Blanc, la Région et le Rectorat souhaitent valoriser la filière sanitaire et sociale.** L'ouverture d'une **formation post-bac** permettrait d'offrir aux bacheliers professionnels et technologiques du secteur sanitaire et social un niveau de formation plus élevé. Dans le cadre de la procédure habituelle de la carte des formations pour la rentrée 2014, **une étude d'opportunité doit être conduite par le lycée** pour une décision finale concertée entre la Région et le Rectorat en décembre 2013.

#### - Renforcer l'offre de formation de niveau supérieur

Le bassin de Montargis souffre d'un **déficit de formations post-bac** (14% contre 40% au niveau régional).

Face à ce constat, **la Région estime qu'il faut :**

- **promouvoir les formations post-bac existantes dans les lycées :** BTS, classes préparatoires... (à travers notamment les forums d'orientation, les médias, le site Etoile...)
- **favoriser les partenariats entre les lycées du territoire et l'université, les IUT, les grandes écoles ...** afin d'offrir aux jeunes bacheliers des poursuites d'étude diversifiées ;
- **accompagner le lycée du Chesnoy dans son projet de création d'un pôle d'innovation sur la filière forestière,** qui dispense des formations de niveau BTS et Licence Pro sur la gestion forestière et les ressources en eau, en lien avec l'Arboretum des Barres.

- **Adapter les qualifications des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises** en organisant une **concertation régulière avec les acteurs représentatifs des secteurs économiques présents sur le territoire** (entreprises, branches professionnelles), les partenaires de l'emploi et les acteurs de la formation (y compris les lycées professionnels), **en lien avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales,** pilotée par la Maison de l'Emploi de l'Est du Loiret.

En raison de la position géographique du bassin de vie, **l'analyse des besoins prendra en compte les territoires voisins (Giennois, sud de l'Île France).**

**L'ensemble des outils d'intervention en faveur de la qualification des actifs** (programme régional de formation, chèque formation, Fonds réactif emploi formation, visas libres savoirs, Pactes de continuité professionnelle) **sera mobilisé** pour répondre aux besoins des secteurs économiques qui présentent des opportunités conjoncturelles ou plus pérennes en matière d'emploi.

Le bassin de vie présentant un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale **l'offre de formation sera renforcée par la mobilisation du Fonds réactif emploi formation.**

- **Mobiliser l'offre de formation** (Visas, Programme régional de formation, ...) **et les partenaires** (partenaires sociaux, Pôle emploi, OPCA, Fongécif, entreprises, associations...) **pour réduire et/ou prévenir l'éloignement de l'emploi des personnes ayant arrêté de travailler pour élever leurs enfants** (publics divers du « congé parental »). Il s'agit ainsi de sécuriser les parcours professionnels de l'ensemble des actifs concernés, et de faciliter les carrières professionnelles des femmes en incluant les questions des conditions de travail et d'organisation des temps de vie. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'opération « région Centre, territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle femmes / hommes » conduite en partenariat avec l'Etat (Ministère des droits des femmes) en 2013 - 2014. **Quatre territoires ont été choisis pour cette phase « test » dont Montargis.**

## **5.2. Développer la formation à distance pour les publics éloignés des centres de formation**

- **Pour les lycées et les CFA, le déploiement du réseau régional haut débit et de l'ENT régional NET'O CENTRE** offrent un cadre adapté et performant pour le développement de la formation à distance. Il en est de même avec la plate-forme collaborative régionale mise en place au bénéfice des écoles du secteur sanitaire.

- **Le développement de parcours de formation et de contenus pédagogiques innovants pour les publics rencontrant des difficultés d'accès** à la formation ou à la qualification **sera encouragé** notamment dans le cadre du **Fonds Régional pour l'Innovation Pédagogique (FRIP)**. Le pôle régional pour le développement des TIC dans les CFA et les écoles du sanitaire et social initiera et accompagnera les initiatives des établissements.

- Afin de faciliter l'accès de tous à la formation et aux savoirs fondamentaux, **l'offre des visas Libres savoirs proposée en Formation Ouverte et à Distance (FOAD) a été élargie** afin de répondre aux besoins et aux contraintes des publics les plus fragiles : visa Trois en un (communication écrite et orale, mathématiques et raisonnement logiques) visa compétences jeunes, visa langues vivantes, visa bureautique.

**Des articulations seront recherchées entre les dispositifs de formation à distance de la Région et les projets émanant de partenaires tels que la Communauté de communes du Bellegardois** qui a engagé une réflexion sur une plate-forme de e-learning.

 **Enjeu 6 : Le renforcement et l'accès des jeunes aux formations y compris hors territoire (Orléans et Tours)**

### **Priorité d'action sur le territoire**

## **6. Faciliter les conditions d'accès au logement pour les jeunes**


L'accessibilité économique comme géographique au logement, à la mobilité, à l'éducation ou à l'information est une condition de réussite dans le parcours des jeunes lors de la formation initiale puis de l'insertion professionnelle.

L'étude réalisée en 2011 par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes sur le logement sur l'agglomération et le pays Gâtinais souligne que **le territoire ne présente pas d'offre de logements spécifiquement dédiée aux jeunes** à l'exception du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Afin d'aider les jeunes, en particulier les stagiaires et les apprentis engagés dans des parcours de formation qui sont confrontés aux frais inhérents à une double voire une triple résidence et aux déplacements, **la Région priorisera son intervention pour soutenir :**

- **le développement du "e-logement des apprenants" :** le projet consiste à **recenser l'ensemble de l'offre de logements et d'hébergements mobilisable sur le territoire** (en internat de lycée ou de CFA, en résidence universitaire, en foyer de Jeunes travailleurs, etc.) pour la mutualiser, la faire connaître et ainsi permettre aux apprenants de se loger pendant toute la durée de leur formation. L'objectif est de **mettre en ligne le site régional dédié "e-logement des apprenants" en 2014 ;**
- **les projets d'offre d'hébergements temporaires, l'intermédiation locative** ainsi que **l'adaptation de l'offre existante en résidence sociale ou en internat** voire la **création d'une micro-résidence jeune.**

## **C.La valorisation des ressources territoriales et de l'image du Gâtinais**

 **Enjeu 7 : le maintien et le renforcement de la diversité agricole dans un contexte de poursuite de la spécialisation et de l'agrandissement des exploitations agricoles**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **7.1. Maintenir l'élevage, en priorité l'activité laitière**

**La Région soutiendra les actions qui seront contractualisées dans le cadre du CAP' Filière Bovin lait** suite à la définition de la stratégie de la filière pour les 4 ans à venir. Il convient donc que les éleveurs laitiers fassent valoir auprès de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre et du Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière les problématiques spécifiques du territoire ou plus largement celles qui pourraient être mutualisées.

#### **7.2. Accompagner la mise en place d'une activité secondaire sur les exploitations en privilégiant la création de valeur ajoutée (transformation, commercialisation)**

Le maintien d'une agriculture diversifiée peut passer par la présence d'ateliers complémentaires aux grandes cultures sur des exploitations à dominante céréalière.

Dans ce contexte, **la Région soutiendra :**

- **la création d'ateliers de productions de volaille**, particulièrement pour l'approvisionnement des outils d'abattage locaux, et **d'agneaux de bergerie**. Les initiatives pourront s'appuyer sur les outils financiers et de suivi technique mis en place dans les CAP filière ;
- **les activités de transformation**, via la création de petits ateliers de transformation ou la mise en place de locaux de vente ;

- **le développement des produits biologiques et locaux et les démarches structurantes d’approvisionnement de la restauration collective** s’inscrivant dans le cadre de la **SCIC SelfBio Centre** et dans celui de la démarche de valorisation des produits de la région rassemblés dans la signature « **C du Centre** » qui peut concourir à la notoriété du Gâtinais ;
- **la production d’énergie à partir des déchets produits sur l’exploitation ou sur le territoire.**

Concernant le **domaine de l’agroalimentaire** (les productions sucrières par exemple), **la Région sera vigilante à la création de structures de transformation** sur le territoire permettant de **valoriser une plus-value** sur le territoire.

### **7.3. Promouvoir l’installation et la reprise d’activités agricoles, notamment en milieu péri-urbain**

**La Région soutient le maintien d’exploitation agricole** au travers de ces dispositifs **CAP/Filière agricole**, plus spécifiquement également la transmission reprise à travers les actions de suivis des futurs cédants et d’appui au conseil des porteurs de projets qui s’installent dans le cadre du **CAP Installation**.

**La Région pourra plus particulièrement soutenir le maintien d’une agriculture péri-urbaine par une aide à :**

- **l’élaboration d’une stratégie foncière** en lien avec les différents opérateurs (la SAFER par exemple) ;
- des **acquisitions foncières** par les collectivités locales.

### **Enjeu 8 : l’approfondissement des potentiels et initiatives émergentes en matière de valorisation de la biomasse**

#### **Priorités d’actions sur le territoire**

### **8.1 Encourager la mise en place d’une charte forestière de territoire pour structurer la filière bois**

Dans le cadre de la stratégie régionale de la filière forêt bois et du CAP filière qui s’y rattache, l’articulation entre l’organisation régionale et les actions très locales a été réaffirmée.

Le potentiel lié à la forêt étant actuellement sous-exploité, **la Région priorisera son intervention sur des actions permettant la structuration de la filière bois :**

- **l’élaboration d’une charte forestière et de son programme d’actions** dans le cadre global d’une démarche d’animation régionale de la filière bois portée par Arbocentre afin de mettre en place une exploitation et une valorisation durable du patrimoine forestier (approche transversale de l’utilisation de la forêt) ;
- **des actions visant à mobiliser la ressource sur le territoire, à sensibiliser les propriétaires à une bonne gestion, à aider les entreprises** de travaux forestiers, de transformation et de valorisation du bois et à créer des outils favorables à une plus grande utilisation du bois, notamment en transformation (de 1<sup>ère</sup> transformation autour des métiers de la scierie et de 2<sup>ème</sup> transformation qui apporte de la valeur ajoutée aux produits et les met à disposition de la distribution). A cet effet, la Région incite les entreprises de la transformation à être présentes dans les groupes de travail d’Arbocentre.

## **8.2. Soutenir le développement de la méthanisation**

Le bassin de vie dispose déjà de deux unités de méthanisation (dont en 2008 la 1<sup>ère</sup> unité créée en région Centre par le GAEC de Beets à Saint-Germain-des-Prés et la seconde à Château-Renard mise en service en 2012 par Biogaz Gâtinais).

Au regard de l'atlas des ressources méthanisables réalisé en 2009, le potentiel sur le bassin de vie reste important et **la Région pourrait soutenir la création d'autres unités de méthanisation à travers PREVEO.**

**✚ Enjeu 9 : la mise en valeur des sites patrimoniaux et culturels comme vecteur d'image de qualité**

### **☞ Priorité d'action sur le territoire**

## **9. Accompagner la valorisation culturelle du patrimoine et soutenir l'émergence des métiers d'art et des savoir-faire**

Le territoire ne présente pas une activité fortement touristique mais dispose d'atouts patrimoniaux, culturels (château de Bellegarde, château de Montargis, Musée Girodet...) ou naturels (Arboretum des Barres, canaux du Loing et de Briare, forêt domaniale de Montargis...).

Les entreprises des métiers d'art sont un gage de qualité et de savoir-faire permettant une connaissance et une reconnaissance du territoire.

**La Région pourra apporter son soutien :**

- **pour une analyse du potentiel de développement économique et touristique concernant la création d'une « Route des métiers d'art ».** Cette réflexion est à mettre en perspective avec les sites existants valorisant les savoir-faire traditionnels et locaux comme **la Maison des Métiers d'art à Ferrières-en-Gâtinais et la Maison du Verre à Dordives** et intégrera la question de la promotion ;
- **aux projets renforçant l'attractivité des sites patrimoniaux et culturels situés sur cette route touristique** en misant sur la qualité (labellisation « Qualité Tourisme »), l'innovation et la diversification des activités et des produits, en fonction des résultats de l'étude précitée.

**La Région accompagnera l'Arboretum national des Barres, à Nogent-sur-Vernisson** dans ses projets de valorisation auprès du public, d'innovation, de développement scientifique et de rayonnement national et international.

**✚ Enjeu 10 : la structuration d'une offre touristique combinant nature et culture, en s'appuyant en particulier sur la future vélo route**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

## **10.1. Soutenir l'aménagement de la vélo route le long des canaux du Loing et de Briare et relier la Loire à vélo au canal du Loing par le canal d'Orléans**

L'itinérance à vélo longue distance peut constituer le socle d'une nouvelle dynamique touristique autour des canaux. L'itinéraire de l'eurovéloroute (EV3), devant relier Paris à Saint-Jacques-de-Compostelle, traverse le bassin de vie du nord au sud.

Les chemins de halage longeant les canaux du Loing, de Briare et d'Orléans sont identifiés par le Schéma national des véloroutes et des voies vertes. Leur potentiel de fréquentation et de retombées économiques a été confirmé par le Schéma régional adopté en 2007.

**La Région pourra soutenir les aménagements de l'axe cyclable longeant les canaux du Loing et de Briare.**

Ce projet, inscrit dans le SRADDT, participe à l'ambition de devenir la première région de tourisme à Vélo en France, avec 5 autres véloroutes identifiées dans le projet « Vélocentre ».

### **10.2. Accompagner l'organisation des produits touristiques de pleine nature (tourisme fluvial, itinérances) pour notamment capter la clientèle francilienne**

Grâce à sa facilité d'accès routière et ferroviaire et à sa proximité avec la région parisienne, le territoire peut promouvoir des courts séjours, auprès d'un bassin de clientèle étendu (notamment l'Île-de-France).

Les chemins de halage longeant les canaux du Loing (sentier de Grande Randonnée GR 13), de Briare et d'Orléans, constituent des axes privilégiés de découverte du territoire par la randonnée pédestre ou équestre.

La Région priorisera son action à :

- la poursuite de la **structuration du tourisme fluvial et des activités nautiques** par **l'aménagement du Port Saint-Roch à Montargis** et de **la base de loisirs à Châlette-sur-Loing**, ainsi que **l'aménagement de la halte fluviale et du plan d'eau de Cepoy** ;
- la **mise en place de produits touristiques d'appels pour une clientèle familiale** en mixant l'itinérance et la découverte d'une offre patrimoniale (ville de Montargis, forêt domaniale, grandes vallées, musée Girodet, Arboretum des Barres...).

## **II. DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISÉS EN RÉSEAU**

### **A. Le positionnement géographique du bassin de vie au croisement des dynamiques franciliennes et orléanaises**

**➤ Enjeu 11 : l'affirmation des centralités pour mailler le territoire et offrir un socle de services et d'équipements**

#### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

##### **11.1. Encourager l'organisation d'une politique d'accueil des nouveaux habitants**

L'accueil de nouveaux habitants peut constituer une opportunité pour le territoire dès lors qu'il permet le renouvellement de la population et qu'il crée de nouvelles possibilités de développement de l'économie résidentielle à travers la fourniture de services adaptés à cette population.

**La Région pourra financer la réalisation d'études permettant de mieux appréhender le niveau de service** en fonction de l'évolution démographique.

### **11.2. Accompagner la mise en œuvre d'un Projet Territorial de Santé (PTS)**

Le développement de l'offre de santé de proximité sur l'ensemble du bassin de vie est une priorité car tout le territoire est identifié en zone carencée dans le Plan Urgence Santé de la Région.

**La Région participera à l'élaboration du PTS sur le bassin de vie par un soutien à :**

- **une animation territoriale** portée par les collectivités concernées pour élaborer un diagnostic territorial, accompagner l'émergence de projets collectifs et aider l'ensemble des professionnels de santé (y compris les associations du secteur médico-social) à élaborer leur projet médical.
- **des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires** harmonieusement réparties, dont celles en cours (**Bellegarde et Lorris**), mais également d'autres projets qui pourraient émerger notamment **sur l'agglomération de Montargis et sur les secteurs de Ferrières-en-Gâtinais et de Courtenay**.
- **la création d'autres structures d'exercice regroupé**, comme les pôles paramédicaux et les cabinets satellites de MSP, ou encore le projet de mise en place d'une **consultation avancée d'un généraliste du Centre Hospitalier au sein de la maison de retraite de Dordives**.

Par ailleurs, le manque de structure de jour et d'accueil temporaire pour personnes âgées dépendantes a été évoqué lors de la concertation. Cette question prioritaire pour le territoire, interpelle les collectivités en situation de responsabilité.

### **11.3. Encourager le développement de la capacité d'accueil des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse**

En complément des équipements existants, dont ceux déjà soutenus par la Région (multi-accueil, Relais Accueil Maternelle, Accueil de Loisirs Sans Hébergement), **la Région étudiera les modalités de soutien pour :**

- **la réalisation d'une étude portée par l'Agglomération et le Pays sur les équipements dédiés à la jeunesse et à la petite enfance** afin de définir une offre de service structurée à l'échelle du bassin de vie dans une logique de mutualisation (fonctionnement et gestion des équipements) et d'harmonisation de l'offre d'accueil (période d'ouverture, tarification).
- **des projets permettant le développement de l'offre de garde collective** sur les secteurs les plus déficitaires (**secteurs de Châtillon-Coligny, Ferrières, Lorris, Château-Renard et Bellegarde**).

### **11.4. Affirmer les fonctions de centralité des pôles de services en soutenant la création d'équipements culturels et sportifs structurants**

La croissance démographique bénéficiant surtout aux communes périurbaines de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronnes de l'agglomération, l'objectif consiste à renforcer les fonctions de centralités avec en premier lieu le cœur de l'agglomération mais également les 6 villes pôles intermédiaires maillant le reste du territoire (Bellegarde, Château-Renard, Courtenay, Ferrières-en-Gâtinais, Lorris et Châtillon-Coligny).

La Région priorisera son soutien au développement et à la réhabilitation/rénovation/extension des équipements sportifs et culturels structurants tels que :

- o Dans le domaine sportif :
  - la création de deux terrains synthétiques foot/rugby sur la plaine du Château Blanc et au stade d'Amilly,
  - la rénovation du gymnase Ladoumègue à Amilly,
  - la réhabilitation de la piscine à Courtenay.
- o En matière culturelle :
  - la création d'un centre d'art contemporain sur le site des Tanneries à Amilly comportant l'école municipale d'art et des lieux d'exposition et de collections. La Région souhaite par ailleurs que ce pôle s'inscrive au sein d'un réseau régional de l'art contemporain (en lien avec le FRAC Centre notamment) ;
  - l'extension et la restauration du musée Girodet.

Par ailleurs, la Région :

- finance les manifestations des 4 Programmes Artistiques et Culturels du Territoire (PACT) actuellement mis en place (avec Amilly, Châlette-sur-Loing, Lorris, la Communauté de Communes des Quatre Vallées) et du théâtre de ville de Montargis. L'accompagnement de la Région vise notamment d'une part, à inciter Lorris à travailler avec d'autres communes, et d'autre part, à mettre en place une complémentarité de l'offre culturelle à l'échelle de l'agglomération.
- poursuivra son soutien, via les PACT, à la mise en œuvre de programmation culturelle visant la pluridisciplinarité artistique (danse, théâtre, musique...) et la diversité des formes d'expression artistique (manifestations littéraires, spectacles vivants, expositions...).
- accompagnera dans ce cadre, en partenariat avec CulturOCentre, les collectivités pour une meilleure qualification des programmations culturelles (passage en pluridisciplinarité, portage pluricommunal, intronisation dans les milieux artistiques régionaux, organisation des modes de gouvernance) et pour favoriser la circulation des productions régionales (promotion d'artistes de la région Centre).
- pourra soutenir la création de lieux culturels « indépendants » favorisant la rencontre régulière entre les artistes (plasticiens, musiques actuelles, vidéo ...) et les citoyens, et permettant de faire émerger la culture ailleurs que dans les équipements culturels dédiés comme des cafés associatifs, des entreprises ...

## **B. La mise en œuvre d'un urbanisme durable répondant aux besoins en logement tout en limitant les impacts environnementaux et sociaux du développement urbain**

---



### **Enjeu 12 : l'organisation du développement urbain**

#### **Priorités d'actions sur le territoire**

##### **12.1. Susciter de nouvelles formes d'habitat plus compactes et moins consommatrices d'espaces en privilégiant la reconquête du tissu existant**

La Région examinera avec attention les sollicitations concernant :



- **l'ingénierie** nécessaire pour transcrire dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement **les enjeux d'économie du foncier et de renouvellement urbain** ;
- **l'élaboration de stratégie foncière** ;
- **en priorité, les opérations d'acquisition-réhabilitation** ;
- **la reconversion des friches urbaines**, telle que le site de **l'ancienne caserne Gudin à Montargis / Amilly**.

## **12.2. Soutenir la création d'une offre nouvelle répondant aux besoins**

Selon l'analyse conduite par l'USH avec les bailleurs locaux, l'évolution annuelle du stock de logements d'ici 2020 est estimée à une centaine, le marché étant relativement stable et le développement à envisager avec une certaine prudence.

En ce sens, **le soutien régional à la production de nouveaux logements sociaux** s'opérera dans les secteurs les plus tendus en matière de demande locative, en particulier **dans l'agglomération et sur les franges** franciliennes (secteur de **Ferrières-en-Gâtinais**).

**Enjeu 13 : la rénovation des quartiers d'habitat social et des hébergements pour les personnes en difficultés**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **13.1. Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers d'habitat sociaux**

**La Région participera à :**

- la poursuite de la réalisation du Programme de **Rénovation Urbaine du quartier du Plateau (Montargis, Châlette-sur-Loing, Villemandeur)** sur les volets logement (reconstructions et résidentialisation), équipements (construction du pôle scolaire Pierre Perret, de son plateau sportif et de salles d'activités, création d'un équipement social) et l'aménagement de la Place Kennedy ;
- des **programmes globaux de rénovation urbaine de quartiers sociaux** afin de prévenir leur décrochage (comme le **secteur des Montagnes à Châlette-sur-Loing**).

#### **13.2. Accompagner la création de logements d'urgence**

La création de logement d'urgence et temporaires pour l'accueil de personne en situation précaire ne relève pas de la compétence régionale. Toutefois, une **participation régionale à la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)** liée à l'ingénierie des structures d'accueil **est à l'étude**.

**🚩 Enjeu 14 : l'engagement en faveur de la transition énergétique**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **14.1. Accompagner la réhabilitation énergétique de l'habitat et des équipements**

**La Région accompagnera :**

- **les travaux de rénovation thermique du parc de logements sociaux** (51,8% du parc social est identifié comme énergivore contre 43 % en région) ;
- **les travaux de rénovation thermique du parc locatif privé** le plus énergivore par l'accompagnement des opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'instar de celles portées par **l'agglomération Montargoise et la Communauté de communes de Châtillon-Coligny**;
- **les travaux d'isolation des bâtiments publics** ;
- les **diagnostics thermiques** pour les **particuliers** avec le dispositif Energétis et pour les **bâtiments publics, para-publics et tertiaires**, au titre du partenariat avec l'ADEME notamment

**La Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment**, en particulier pour les travaux d'**isolation**, de mise en œuvre **des matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables** :

- **en soutenant les actions de l'association régionale Envirobot Centre** (qui rassemble les acteurs de la filière éco-construction, les organisations professionnelles du bâtiment, les organismes de formation et l'ADEME) : Envirobot Centre travaille notamment à valoriser auprès des professionnels les plateaux techniques de formation Energie financés par la Région.
- **en mobilisant ses dispositifs en faveur de la formation professionnelle**, de la **formation tout au long de la vie** et de **l'apprentissage**.

#### **14.2. Soutenir le développement des énergies renouvelables et la réduction des Gaz à Effet de Serre**

En cohérence avec les préconisations du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise, **la Région, dans ses interventions, sera attentive** :

- **à l'animation et le plan de communication du PCET**,
- **au recrutement d'un conseiller Espace Info Energie** pour le conseil aux particuliers et **d'un énergéticien au service des collectivités** ;
- **à l'utilisation des éco matériaux et des matériaux biosourcés dans les projets publics**,
- **aux systèmes de chauffage des bâtiments publics utilisant majoritairement le bois ou la géothermie**. En effet, outre la biomasse, la géothermie présente un potentiel notable dans le bassin de vie. **L'exemple de l'école à Chalette-sur-Loing est dans ce sens à valoriser**.

 **Enjeu 15 : la préservation des espaces naturels remarquables et la restauration des connexions entre les grands ensembles de milieux naturels**

#### **Priorités d'actions sur le territoire**

##### **15.1. Finaliser la Trame Verte et Bleue et l'élaboration du programme d'actions afférent**

A la suite de l'étude « Trame Verte et Bleue » (TVB) en cours de réalisation à l'échelle de l'Agglomération et du Pays Gâtinais, **les priorités régionales concernent** :

- **la réalisation des actions préconisées dans l'étude TVB**, visant à préserver et gérer, restaurer les espaces naturels et les corridors écologiques (haies, bandes enherbées, **forêts d'Orléans, de Lorris, de Montargis et de Mérinville, rivières du Loing, de l'Ouanne, du Fusain, de la Claris, du Betz...**, sites écologiques dégradés, zones humides **comme les marais de Mignerette et de Marsin**) ;
- **la mise en œuvre de pratiques de gestion urbaine et d'aménagement intégrant la biodiversité en milieux urbains** : gestion différenciée des espaces verts et « 0 pesticides », rénovation de bâtiment public permettant la nidification d'espèces comme les hirondelles, les chauves-souris ou le nourrissage pour les pollinisateurs... ;
- **l'amélioration de la connaissance locale de la biodiversité**, comme outil d'aide à la décision en termes d'aménagement et de gestion des espaces, y compris pour la biodiversité ordinaire ;
- **le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** auprès de publics divers (habitant, scolaires, touristes ...) en lien avec les sites existants : **la Maison de la nature et de l'eau de Paucourt, la Maison de la forêt et l'Arboretum des Barres.**

### **15.2. Favoriser l'appropriation locale du futur Parc Naturel Régional « Bocage Gâtinais »**

En 2012, **la Région a participé au financement de l'étude d'opportunité sur la création du PNR « Bocage Gâtinais »** dont le périmètre est situé sur les trois régions de l'Île-de-France, de la Bourgogne et du Centre et qui concerne 17 communes au nord-est du bassin de vie de Montargis.

L'émergence de ce PNR constitue une priorité pour le bassin de vie et à court terme, **la Région accompagnera l'étude de faisabilité et envisagera ensuite les modalités de partenariat avec le futur Parc.**



### **Enjeu 16 : la restauration de la qualité de l'eau notamment du Loing**

#### **☞ Priorité d'action sur le territoire**

### **16. Favoriser la restauration et l'amélioration des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau**

**Le contrat de bassin global du Loing** est arrivé à son terme et une étude est en cours afin d'en dresser l'évaluation. Néanmoins, la question de **la renaturation des milieux aquatiques reste une priorité** pour ce bassin.

Par ailleurs, en cohérence avec la SAGE Nappe de Beauce, **la Région encourage la mise en œuvre d'un contrat multithématique qui investisse d'avantage la question des pollutions d'origine agricoles.**

### III. UNE MOBILITE ET UNE ACCESSIBILITE FAVORISEES

#### A. L'amélioration des déplacements

##### Enjeu 17 : l'amélioration du confort des lignes ferroviaires vers Paris

###### Priorités d'actions pour le territoire

###### 17.1. Garantir le maintien de la desserte par Transilien des gares intermédiaires (Dordives et Ferrières-en-Gâtinais)

La Région participera avec l'Etat et les autres collectivités locales au financement de l'allongement des quais de la gare de Dordives.

Dans un second temps, des aménagements comparables pourront être envisagés à Ferrières.

###### 17.2. Soutenir l'amélioration du confort dans les trains Transiliens reliant Montargis à Paris

La Région négociera auprès du STIF l'amélioration du confort des Transiliens.

##### Enjeu 18 : le renforcement de l'accessibilité régionale, départementale et locale et l'amélioration du report modal

###### Priorités d'actions sur le territoire

###### 18.1. Etudier les enjeux de la mobilité sur le territoire

La Région soutiendra la réalisation d'un « schéma local de mobilité » par le Pays Gâtinais pour avoir une connaissance fine de l'offre de transport et de son évolution et définir un programme d'actions visant à améliorer l'accessibilité des habitants aux services et aux équipements et à favoriser le report modal.

Par ailleurs, l'intégration dans ce schéma des questions relatives à l'organisation des transports en commun entre les chefs-lieux de canton et Montargis ainsi qu'à l'offre de transports inter quartiers sur l'agglomération pour faciliter l'accès aux équipements constituent des priorités évoquées lors des échanges pour les collectivités en responsabilité de ces domaines.

###### 18.2. Favoriser les modes collectifs et les modes doux

La Région appuiera le développement d'une mobilité durable par :

- **l'aménagement des abords des gares de Montargis** (réflexion sur la capacité de stationnement, y compris la possibilité de parkings décentrés avec système de navette), **de Dordives et de Ferrières-en-Gâtinais** pour améliorer le rabattement en modes collectifs et doux ;

- **la réalisation du réseau intercommunal de pistes cyclables de l'agglomération et la promotion de l'usage du vélo sur le reste du territoire** en priorisant les villes-pôles intermédiaires.

### **18.3. Favoriser les liaisons avec Orléans**

Le projet de réouverture au trafic voyageur de la **ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf** constitue une première opportunité pour améliorer ces relations :

- **la Région s'attachera à ce que la gare de Châteauneuf-sur-Loire soit conçue comme un pôle d'échanges et de rabattement vers Orléans** (intermodalité entre des liaisons autocars entre Montargis et Châteauneuf-sur-Loire et des liaisons TER entre Châteauneuf-sur-Loire et Orléans) ;
- **la Région étudiera les conditions préalables à une liaison ferroviaire entre Orléans et Montargis**, à la suite de la mise en place de nouveaux services vers Châteauneuf-sur-Loire.

Des acteurs, lors de la concertation, ont attiré l'attention du Département sur l'enjeu pour le développement du territoire, que représente la poursuite du doublement de la RD 2060 entre Châteauneuf sur Loire et Montargis.

Par ailleurs, les usagers Intercités ont également souligné la nécessité pour la SNCF qui est en responsabilité d'améliorer les dessertes pour faciliter l'accès aux réseaux national et international (notamment les aéroports) et d'améliorer l'offre « corail » (en particulier le week-end).

## **B – Une meilleure attractivité du bassin de vie grâce au développement du numérique**

### **Enjeu 19 : la couverture du territoire en Très Haut Débit**

#### **Priorités d'actions sur le territoire**

##### **19.1. Accompagner la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique Loiret**

Seule la commune de Montargis sera couverte en Très Haut Débit (THD) par un opérateur privé, le reste du territoire devra par conséquent être accompagné par les pouvoirs publics, l'objectif étant de raccorder 70% de la population au THD et 30% par la numérisation des boucles.

Pour la mise en œuvre du **déploiement des infrastructures très-haut-débit**, **la Région interviendra à hauteur de 20% du coût total des investissements publics du département.**

##### **19.2. Privilégier les cibles « économie », « services publics, santé, culture » et « enseignement »**

Suite à l'étude (en cours) sur l'impact du THD dans l'entreprise portée par le GIP RECIA financée par la DATAR et le Conseil Régional, **la Région définira un cadre d'action spécifique** en lien notamment avec le dispositif national « Transition Numérique » **pour accompagner les PME à l'utilisation des nouveaux usages du numérique.**

**Par ailleurs, elle se mobilisera pour :**

- **la finalisation du raccordement à la fibre optique de tous les sites principaux des établissements dont elle a la charge** (Lycées, CFA, Etablissement de Formation Sanitaire et Sociale ...) pour permettre notamment de **développer des usages pédagogiques du numérique**.
- **la modernisation du Service Public par de nouveaux usages numériques** notamment par l'accompagnement des **relais de Service Public et la continuité du dispositif WebCentre** qui permet l'accompagnement d'usage dans le cadre d'espace public numérique.
- **une réflexion portée le cas échéant par le Pays Gâtinais sur le développement du télétravail** : identification des secteurs avec des flux domicile/travail importants, mise en place possible d'un partenariat avec les entreprises et les administrations, puis si faisabilité avérée, soutien à la création d'un centre de télétravail.

**La Région accompagnera également les usages par l'intermédiaire de formation gratuite** à destination de tous les publics adultes dans le cadre du dispositif des « **Visas Libre Savoirs** ».

**La Région pourra aider l'acquisition de matériel permettant le développement de la télémédecine** dans le cadre notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaire et en lien avec l'ARS (consultations à distance, télé-expertise, visioconférence entre praticiens, dossier médical partagé).

## **ANNEXE**

### **BILAN DE L'ACTION REGIONALE SUR LE BASSIN DE VIE DE MONTARGIS 2008-2012**

---

Sur les cinq dernières années, toutes politiques confondues, **l'intervention financière de la Région sur le bassin de vie de Montargis s'élève à environ 113,2 M€** (soit plus de 22 M€ par an).

✚ **La formation est le domaine où le montant de l'intervention régionale est la plus importante (83,8 M€, 74% de l'intervention régionale)** : essentiellement pour le financement de grands projets de restructuration des sites des lycées (Château-Blanc, le Chesnoy) et le financement des agents des lycées du bassin de vie mais également pour la formation initiale (près de 2 100 personnes ont bénéficié de formation dont 75% en apprentissage et 25% dans le secteur sanitaire et social) et la formation professionnelle (500 demandeurs d'emploi par an de ont bénéficié des formations dans le cadre des parcours de retour vers l'emploi et 1400 personnes ont bénéficié des Savoirs de base – visas).

✚ **L'amélioration du niveau de services à la population (intervention régionale de 7,7 M€)** comprenant la santé, la petite enfance et la jeunesse, les services de proximité, les équipements culturels et sportifs :

- financement de plusieurs équipements de proximité contribuant à améliorer les services offerts aux habitants (construction d'une « maison de services » dans le quartier du Plateau, d'une Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées à Ervauville, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Bellegarde ...) ainsi que des équipements dédiés à l'enfance et la jeunesse (garderies multi-accueil à Ferrières-en-Gâtinais et à Saint-Maurice-Sur-Fressard par exemple) ;

- aide aux développement de l'offre culturelle et sportive au travers du financement d'équipements structurants (création des médiathèques et réhabilitation de la salle de spectacle du Tivoli à Montargis, création de la Maison Saint-Loup à vocation culturelle à Amilly, construction du plateau EPS du pôle scolaire du quartier du plateau et de la plaine des sports à Amilly par exemple), soutien à l'animation culturelle, via le festival Musik'air ou la mise en œuvre de saisons culturelles, et au développement des pratiques sportives.

✚ **Le développement économique, y compris les secteurs de l'agriculture et du tourisme (6,9 M€)**

- aide aux entreprises et aux infrastructures économiques (5,07 M€) : des aides directes qui ont bénéficié à 55 entreprises du bassin de vie mais également des aides aux commerçants et aux artisans (participation à l'OCMACS sur le Pays Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais) et le financement d'infrastructures économiques, que ce soit la création de locaux d'accueil des entreprises ou l'aménagement de zones d'activités (extension du parc d'Arboria, extension de la zone industrielle de Bellegarde par exemple) ;

- soutien au développement des activités qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire, avec le financement des associations que ce soit pour des projets de développement de l'activité ou pour du personnel ;

- dans le domaine de l'agriculture (1,23 M€) : essentiellement des aides à l'acquisition de matériel permettant l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations et la diminution de la pénibilité du travail des exploitants ainsi que sur des projets d'aide à la diversification agricole (développement des circuits courts et de l'agrotourisme) ;

- concernant le tourisme (0,58 M€), le financement de projets visant à développer le tourisme lié à la nature et à la culture (étude sur la vélo route le long des canaux de Briare et du Loing, aménagement du château de Cepoy ...) ou permettant de mieux structurer les acteurs du tourisme (création des locaux de l'OTSI de Montargis).

✚ **Le transport, qui est également l'un des grands domaines d'intervention de la Région** mais pour lequel il est difficile de quantifier l'ensemble de l'action régionale car la déclinaison de la convention TER à l'échelle du bassin de vie n'est pas quantifiable :

- 4,17 M€ en investissement dont une grande partie a été dédiée à l'amélioration des transports en commun avec la rénovation du matériel roulant sur la ligne Paris-Nevers ainsi que la réalisation de l'étude d'opportunité de l'allongement des quais des gares de Dordives et de Ferrières ;

- en matière de mobilité, des aides au développement des pistes cyclables sur le territoire ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

✚ **L'amélioration du parc de logement (intervention régionale de 3,8 M€) :** participation à la réalisation du programme de rénovation urbaine du quartier du Plateau dans l'agglomération Montargoise (construction, résidentialisation) et financement de création de logements sociaux dans les communes rurales (construction ou réhabilitation). La Région a par ailleurs soutenu la création d'hébergements pour personnes âgées (EHPAD « Les Jardins de Sido » à Chatillon-Coligny).

✚ **La protection de l'environnement (intervention régionale de 3,4 M€)** y compris l'énergie et la biodiversité :

- amélioration de la performance énergétique (2,1 M€) avec notamment une aide aux collectivités et aux bailleurs aux travaux d'isolation des bâtiments (logements et équipements publics), des dispositifs particuliers comme les prêts « Isolaris » et Energétis » complètent cette action à destination des particuliers et aide aux investissements en matière d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique et géothermie). A noter que la Région finance l'élaboration du Plan Climat du Montargois ainsi que le financement du poste de Chargé de mission ;

- protection des ressources en eau dans le cadre du Contrat global du Loing en partenariat avec l'Agence de l'eau et pour la préservation de la biodiversité (financement de la Trame Verte et Bleue).

✚ **L'amélioration du cadre de vie via l'aménagement des espaces publics (intervention régionale de 3,4 M€) :** financement de 36 projets d'aménagements d'espaces publics en entrées ou en centre-bourg des communes du territoire ainsi que l'aménagement des espaces publics au sein de l'agglomération (aménagement de la Place du Pâtis à Montargis ou le quartier du Lancy à Châlette-sur-Loing).

**A noter que la politique des contrats régionaux de Pays et d'agglomération représente 10,6M€ sur cette période (soit 9,5% de l'ensemble de l'intervention régionale sur le bassin de vie).**